

**Locations de Salle**

**Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018:**

**Les tarifs étant susceptibles d'être réévalués le 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année, le tarif applicable sera celui de la date de la location.**

FOYER COMMUNAL      Extérieur à Vieille-Chapelle      Habitant et agent de Vieille-Chapelle

	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid		280,00 €	330,00 €	170,00 €
Accompte à la réservation		140,00 €	165,00 €	85,00 €
Repas chaud		380,00 €	480,00 €	240,00 €

Acompte à la réservation

190,00 €

240,00 €

120,00 €

160,00 €

Salle Storet

Habitant et agent de Vieille-Chapelle

Sans chauffage

Avec chauffage

1 journée

50,00 €

70,00 €

Accompte à la réservation

25,00 €

35,00 €

ESPACE AVENIR

Extérieur à Vieille-Chapelle

Habitant et agent de Vieille-Chapelle

## Locations des salles

---

Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	320,00 €	400,00 €	230,00 €
Accompte à la réservation	160,00 €	200,00 €	115,00 €
Repas chaud	450,00 €	540,00 €	300,00 €
Acompte à la réservation	225,00 €	270,00 €	150,00 €
Caution Foyer ou Espace Avenir			: 250 € 00
Caution Nettoyage			: 80 € 00
Caution pour l'absence de tri des poubelles ( 2 salles )			: 80 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars

En cas de désistement tardif ou non justifié de la location d'une salle, un montant forfaitaire de 50€ pour le foyer sera retenu sur le montant remboursé pour frais de dossier et pour palier à l'absence de location.

Toute demande d'option de chauffage ou de vaisselle supplémentaire effectuée le vendredi après 16h30 sera facturée 50€.

Toute demande de démontage/remontage de la scène de l'Espace Avenir sera facturée 100€.

Toutes les pièces à joindre au contrat de location doivent être déposées en Mairie au moins deux mois avant la date de la location. Dans le cas contraire sera appliqué le tarif -extérieur-.





règlement en espèces ou par chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public ).

La demande de prêt est à faire en mairie au plus tôt pour assurer la disponibilité du matériel. Le retrait du matériel est prévu le vendredi après-midi après 16h, mais il est nécessaire de prendre rendez-vous

auparavant en mairie pour le retrait, ainsi que pour rapporter le matériel le mardi matin.

Attention, prévoir de venir en nombre pour transporter le matériel du lieu de stockage à votre véhicule.

Il est également possible de louer des tables rondes ( 10 maxi ) 5 € la table pour les habitants et agents communaux de Vieille-Chapelle et 10€ 00 pour les extérieurs, montée et démontée par le personnel communal, uniquement pour une location au Foyer communal ou à l'Espace Avenir. (Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Le chapiteau communal ( 5x12 m ) est proposé à la location uniquement pour les habitants de Vieille Chapelle au tarif de 250€ accompagné d'une caution de 500€ (Règlement en espèces ou par chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public). Il sera monté et démonté sur une demi-journée par deux employés du personnel communal qui devront être assistés de 2 personnes supplémentaires à la charge du locataire.

